

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision  
Remplace la version

8.02  
8.01\*\*\*

Date de révision  
Date d'émission

30-mars-2023  
30-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**2-Éthylhexanol**

No.-CAS 104-76-7  
N°CE 203-234-3  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119487289-20

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Préparation  
Revêtements  
produit de nettoyage  
Dissolution d'une solution concentrée  
Forage pétrolier et activités de production  
Fluides fonctionnels  
Intermédiaire

Utilisations déconseillées

aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise

**OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit

Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7

Numéro de téléphone des  
services d'urgence locaux  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence

+33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4, H332  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Attention**

### Déclarations de risque

H332: Nocif par inhalation.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Consignes de sécurité

P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

## 2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense  
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
2-Éthylhexane-1-ol	104-76-7	01-2119487289-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 ATE = 1,1 mg/L (Inhalation) (poussière/brouillard)	> 99,5

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Toux, mal de tête, faiblesse, Vertiges, Gêne gastro-intestinale, nausée, Évanouissement, Respiration coupée.

#### Risque particulier

irritation pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

## Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

## Produits incompatibles

oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F).

### Matière appropriée

acier inoxydable

### Matière non-appropriée

Aucun à notre connaissance

### Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

Revêtements

produit de nettoyage

Dissolution d'une solution concentrée

Forage pétrolier et activités de production

Fluides fonctionnels

Intermédiaire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol  
10050

Version / révision

8.02

Directive 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	Absorption par la peau
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	5.4	1			

## Limites d'exposition France

### INRS

Nom Chimique	VRC/VME (mg/m <sup>3</sup> )	VRC/VME (ppm)	VRC/VLE (mg/m <sup>3</sup> )	VRC/VLE (ppm)	VRV/VME (mg/m <sup>3</sup> )	VRV/VME (ppm)
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7					5.4	1

### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original

### DNEL & PNEC

#### 2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

##### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	12,8 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	53,2 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	53,2 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	23 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

##### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	2,3 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	26,6 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	26,6 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	11,4 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	1,1 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**DN(M)EL - effets locaux - yeux**

Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

## Environnement

<b>PNEC eau - eau douce</b>	0,017 mg/l
<b>PNEC eau - eau salée</b>	0,0017 mg/l
<b>PNEC eau - dégagement temporaire</b>	0,17 mg/l
<b>PNEC STP</b>	10 mg/l
<b>PNEC sédiments - eau douce</b>	0,284 mg/kg dw
<b>PNEC sédiments - eau salée</b>	0,0284 mg/kg dw
<b>PNEC Air</b>	pas de danger identifié
<b>PNEC sols</b>	0,047 mg/kg dw
<b>PNEC oral</b>	55 mg/kg

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)**

Non applicable.

### **Dispositifs techniques de commande adaptés**

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Pratiques générales d'hygiène industrielle**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,8 mm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol  
10050

Version / révision

8.02

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide @ 20 °C (68 °F)				
Couleur	incolore				
Odeur	légère				
Seuil olfactif	0,08 ppm				
Point de fusion/point de congélation	-89 °C (Point d'écoulement)				
Méthode	DIN ISO 3016				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	184 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.				
Limite inférieure d'explosivité	0,79 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	12,7 Vol %				
Point d'éclair	77 °C @ 1013 hPa				
Méthode	ISO 2719				
Température d'auto-inflammabilité	280 °C @ 1017 hPa				
Méthode	DIN 51794				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	5,8 (0,9 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F)) OECD 105				
Viscosité cinématique	11,833 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C				
Méthode	DIN 51562				
Solubilité	0,9 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	2,9 (mesuré) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,93	0,093	0,00091	20	68	OECD 104



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

3,8	0,38	0,003750	50	122	OECD 104
<b>Densité et/ou densité relative</b>					
Valeurs		@ °C	@ °F	Méthode	
0,832		20	68	DIN 51757	
<b>Densité de vapeur relative</b>		4,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)			
<b>Caractéristiques des particules</b> Non applicable					

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	130,23
<b>Formule moléculaire</b>	C8 H18 O
<b>log Koc</b>	2,12 calculé
<b>Constante de dissociation</b>	pKa 15,75 @ 25 °C (77 °F) (calculé)
<b>Indice de réfraction</b>	1,431 @ 20 °C
<b>Tension de surface</b>	47 mN/m (0,81 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	~2047 mg/kg	rat, mâle	OECD 401
Dermique	LD0	> 3000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402
Inhalation	CL50	> 0,89 - < 5,3 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

<b>Irritation et corrosion</b>				
<b>2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	irritation sévère	OECD 404	4h
Yeux	lapin	irritant	OECD 405	
l'appareil respiratoire	Homme	irritant		

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

<b>Sensibilisation</b>				
<b>2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	Expérience chez l'homme	non sensibilisé	Essai de Maximilisation	

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOEL: 125 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 250 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOEL: 125 mg/kg/d (90d)	souris, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 250 mg/kg/d (90d)	souris, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEC: 120 ppm (90 d)	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		Escherichia coli	négatif	OECD 472	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Cancérogénicité	NOAEL 500 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	négatif	OECD 451, Orale	
Cancérogénicité	NOAEL 750 mg/kg/d	souris mâle/femelle	négatif	OECD 451, Orale	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEL 10000 mg/kg/d	rat, parental		OECD 416 Oral(e)	Fertilité Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 3000 mg/kg/d	rat, parental		OECD 416 Oral(e)	Toxicité maternelle Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 3000 mg/kg/d	rat		OECD 416 Oral(e)	Toxicité pour le développement Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 191 mg/kg/d	souris	négatif	OECD 414, Orale	Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Térogénicité
Toxicité pour le développement	NOAEC: 850 mg/m <sup>3</sup>	rat		OECD 414, inhalation	Toxicité maternelle, Toxicité pour le développement, Térogénicité
Toxicité pour le développement	NOAEL 840 mg/kg/d	rat		OECD 414, Dermique	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 2520 mg/kg/d	rat		OECD 414, Dermique	Toxicité pour le développement, Térogénicité

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Mutagénicité

Toxicité pour le développement

Toxicité reproductrice

Cancérogénicité

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Symptômes principaux**

Toux, mal de tête, faiblesse, Vertiges, Gêne gastro-intestinale, nausée, Évanouissement, Respiration coupée.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

le système respiratoire

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

donnée non disponible

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

### **Effets nocifs divers**

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

##### **2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)**

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Leuciscus idus (Ide)	96h	LC50: 17,1 mg/l	84/449/EEC C.1
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 28,2 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: 39 mg/l	84/449/EEC C.2
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 11,5 mg/l (Biomasse)	88/302/EEC C.3
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 16,6 mg/l (Taux de croissance)	88/302/EEC C.3
Boue activée (domestique)	24h	NOEC: > 300 mg/l	Méthode du tube de fermentation ETAD

#### **Toxicité à long terme**

##### **2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)**

Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité aquatique	Scenedesmus subspicatus	EC10: 3,2 mg/l (72 h) Biomasse	88/302/EEC C.3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Toxicité aquatique	Scenedesmus subspicatus	EC10: 5,3 mg/l (72 h) Taux de croissance	88/302/EEC C.3	
--------------------	-------------------------	------------------------------------------	----------------	--

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### 2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

#### Biodégradation

100 % (14 d), Boue activée, inadapté, aérobique, OECD 301 C,  
97 % (7 d), Boue activée, industriel, inadapté, aérobique, OECD 302 B (Test de Zahn-Wellens).

Dégradation abiotique		
2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	donnée non disponible	
Photolyse	DE manquant Durée de vie dans l'atmosphère: 24,6 h	mesuré(e)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	2,9 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	38	calculé

## 12.4. Mobilité dans le sol

2-Éthylhexane-1-ol (104-76-7)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 131,1 @ 20 °C	calculé
Tension de surface	47 mN/m (0,81 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

### 2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7

donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol  
10050

Version / révision

8.02

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### SECTION 14.1 - 14.6

#### ADR/RID

Marchandise non dangereuse

#### ADN

Navire à conteneurs ADN  
Marchandise non dangereuse

#### ADN

Bateau-citerne ADN

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ID 9003

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Substances avec un point d'inflammation supérieur à 60°C et de maximum 100°C (2-Ethylhexanol)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risques secondaires

9  
N3, F

#### 14.4. Groupe d'emballage

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du produit

Octanol

Type de bateau

2

Catégorie de polluant

Y

Classe de danger

P

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexanol  
10050

Version / révision

8.02

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
2-Éthylhexane-1-ol CAS: 104-76-7	régulé

#### Inventaires internationales

#### **2-Éthylhexane-1-ol, CAS: 104-76-7**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2032343 (EU)  
ENCS (2)-217 (JP)  
ISHL (2)-217 (JP)  
KECI KE-13766 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

#### **Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Abréviations**

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

#### **Conseils relatifs à la formation**

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

## Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

## Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Milieu environnemental

Effets systémiques à long terme par inhalation

Dangers locaux aigus par inhalation

Effets systémiques à long terme par la peau

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Dangers systémiques aigus par inhalation

Effets locaux à long terme par la peau

Dangers locaux aigus par la peau

Dangers locaux par les yeux

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Pour toute utilisation par les consommateurs finaux dans les domaines d'utilisation suivants, n'hésitez pas à nous contacter ([sc.psq@oq.com](mailto:sc.psq@oq.com))

## Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques :

Minimisation des collaborateurs exposés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Nettoyage régulier des aires de travail

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Bon standard de l'aération générale  
Substance/task appropriate gloves  
Couverture de la peau avec un matériau-barrière approprié pour un contact potentiel avec des produits chimiques  
Protection des yeux  
écran facial

## Identité du scénario d'exposition

- 1 **Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**
- 2 **Applications en couches**
- 3 **Applications en couches**
- 4 **Utilisation dans des détergents**
- 5 **Dissolution d'une solution concentrée**
- 6 **Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**
- 7 **Fluides fonctionnels**
- 8 **Fluides fonctionnels**
- 9 **Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

**Numéro du ES** 1

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

**liste des descripteurs d'utilisation**

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels  
SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2**

### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 2.2.v1 (ESVOC 4).

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.8 to

montant annuel par site: 240 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.5 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.2 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**3**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

### Propriétés du produit

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**9**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**10**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**11**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

**Propriétés du produit**

liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

13

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

14

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

15

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Propriétés du produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

16

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

17

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

18

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 15**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

19

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 15**

**Propriétés du produit**

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.717
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.204 mg/kg dw; RCR: 0.717
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.7
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.02 mg/kg dw; RCR: 0.701
Sols agricoles	PEC: 0.027 mg/kg dw; RCR: 0.582
Station d'épuration	PEC: 0.093 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.39 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.037 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.02 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.014 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.001 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.002 mg/kg bw/day; RCR: 0.001
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.217; EE(derm): 0.007
Proc 2	EE(inhal): 5.4263; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 11.39; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 4
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 5
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 6
Proc 5	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.742 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10
	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 11
Proc 8b	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 12
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13
	EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 14
Proc 9	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 15
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 16
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 18
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 19

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.012
Proc 3	RCR(inhal): 0.89; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 4 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 6
Proc 5	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.019 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 11
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 12 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13 RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 14
Proc 9	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 15 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 16 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 18 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 19

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.00110 mg/l; RCR: 0.06458
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.00864 mg/kg dw; RCR: 0.03087
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00010 mg/l; RCR: 0.05618
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.00075 mg/kg dw; RCR: 0.02685
Sols agricoles	PEC: 0.00007 mg/kg dw; RCR: 0.00157
Station d'épuration	PEC: 0.00078 mg/l; RCR: 0.00008

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.0543 ; EE(derm): 0.3429
Proc 2	EE(inhal): 5.4263 ; EE(derm): 1.3714
Proc 3	EE(inhal): 16.2788 ; EE(derm): 0.3429



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 4	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 8a	EE(inhal): 5.4263 ; EE(derm): 6.8571
Proc 8b	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 9	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 6.8571
Proc 15	EE(inhal): 27.1313 ; EE(derm): 0.3429

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.0010 ; RCR(derm): 0.0149
Proc 2	RCR(inhal): 0.102 ; RCR(derm): 0.0596
Proc 3	RCR(inhal): 0.3060 ; RCR(derm): 0.0149
Proc 4	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 8a	RCR(inhal): 0.1020 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 8b	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 9	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.2981
Proc 15	RCR(inhal): 0.5100 ; RCR(derm): 0.0149

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

### Applications en couches

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le transfert en vrac et semi-vmrac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.3a.v1 (ESVOC 5).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.22 to

montant annuel par site: 66 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 98%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.7%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contributeur

3

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Propriétés du produit

liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

4

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

5

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

6

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 9  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 10  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

13

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

14

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

15

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

16

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

17

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 18

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 19

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 20

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure)

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374

**Numéro du scénario contribuant** 21

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure) Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée)

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.696
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.198 mg/kg dw; RCR: 0.696
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.68
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.68
Sols agricoles	PEC: 0.034 mg/kg dw; RCR: 0.724
Station d'épuration	PEC: 0.09 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.382 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.037 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.019 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.027 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.05 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.022
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.004 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.025

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] : Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.13; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 5	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645
Proc 7	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 5.143 - Scénarios contributeurs 6
	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 1.714 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8a	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8b	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 10
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 11
	EE(inhal): 0.814; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 12
Proc 9	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 13
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 14
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 15
Proc 10	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 3.292 - Scénarios contributeurs 16
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 3.292 - Scénarios contributeurs 17
Proc 13	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 18
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 19
Proc 15	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 20
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 21

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072
Proc 7	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.224 - Scénarios contributeurs 6 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.075 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8a	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 8
Proc 8b	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 9 RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 10 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.064; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 12
Proc 9	RCR(inhal): 0.0382; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 13 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 14 RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 15
Proc 10	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.143 - Scénarios contributeurs 16 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.143 - Scénarios contributeurs 17
Proc 13	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 18 RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 19
Proc 15	RCR(inhal): 0.0.382; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 20 RCR(inhal): 1.628; RCR(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 21

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

**Applications en couches**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Proc19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

l'équipeme\_ê

## Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)  
on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a ERC 8d

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 8.3b.v1.

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.003 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 98 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contributeur

3

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend les taux de la substance dans le produit : 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

8

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

### Propriétés du produit

liquide

Comprend les taux de la substance dans le produit : 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Numéro du scénario contribuant** 11  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 12  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 13  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 14  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 19**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

### Numéro du scénario contribuant

15

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 11

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.003 mg/l; RCR: 0.179
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.051 mg/kg dw; RCR: 0.179
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00028 mg/l; RCR: 0.0163
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.005 mg/kg dw; RCR: 0.163
Sols agricoles	PEC: 0.00074 mg/kg dw; RCR: 0.016
Station d'épuration	PEC: 0.002 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.173 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.001 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 0.00055 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.001
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.00041 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.011; EE(derm): 0.01
Proc 2	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 5	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.548
Proc 8b	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.548

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 10	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 1.097 - Scénarios contributeurs 9 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.097 - Scénarios contributeurs 10
Proc 11	EE(inhal): 6,511; EE(derm): 24.286 - Scénarios contributeurs 11 EE(inhal): 10.85; EE(derm): 2.143 - Scénarios contributeurs 15
Proc 13	EE(inhal): 2.17; EE(derm): 0.548
Proc 15	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.014
Proc 19	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.829

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.024
Proc 8b	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.024
Proc 10	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.048 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.048 - Scénarios contributeurs 9
Proc 11	RCR(inhal): 0.509; RCR(derm): 0.186 - Scénarios contributeurs 11 RCR(inhal): 0.488; RCR(derm): 0.093 - Scénarios contributeurs 15
Proc 13	RCR(inhal): 0.17; RCR(derm): 0.024
Proc 15	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 19	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.123

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation dans des détergents

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégories des processus

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4**

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.002 to

montant annuel par site: 0.03 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

**Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation intérieure/extérieure

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

**Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets**

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**3**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

8

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.683
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.194 mg/kg dw; RCR: 0.683
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.666
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.666
Sols agricoles	PEC: 0.026 mg/kg dw; RCR: 0.543
Station d'épuration	PEC: 0.087 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.182 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.013 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.764E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 5.749E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] : EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur.

Proc 2	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 7	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 1.714
Proc 8a	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 5 EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7 EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 8 EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 9

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 2	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 7	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.075
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 5 RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 7 RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8 RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9

**Numéro du ES**                      **5**

court titre du scénario d'exposition

**Dissolution d'une solution concentrée**

**liste des descripteurs d'utilisation**

## Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

## Catégories des processus

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.274 to/d

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 20%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm<sup>2</sup>)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.64
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.182 mg/kg dw; RCR: 0.64
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.624
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.018 mg/kg dw; RCR: 0.624
Sols agricoles	PEC: 0.023 mg/kg dw; RCR: 0.498
Station d'épuration	PEC: 0.08 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.401 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.038 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.02 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.012 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.645E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.001 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 5	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributants 2
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributants 3
Proc 8a	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributants 4
	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributants 5
Proc 8b	EE(inhal): 10.85; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributants 6
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributants 7

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 5	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 2
	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 3
Proc 8a	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 4
	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 5
Proc 8b	RCR(inhal): 0.848; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 6
	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 7

## Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

**Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations de vibreur et maintenance

#### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

### Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4**

autre spécification

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.5a.v1 (ESVOC 11).

## quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.022 to

montant annuel par site: 0.44 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

## Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 7 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

## Numéro du scénario contribuant

2

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

3

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

8

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## PROC 15

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

13

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Pour l'extérieur

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.696
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.198 mg/kg dw; RCR: 0.696
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.68
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.68
Sols agricoles	PEC: 2.787E-4 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.09 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.182 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.001 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.542E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 4.483E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. L'exposition estimée est indiquée soit pour la sollicitation systémique à court ou long terme soit pour la sollicitation locale, selon l'évaluation des risques la plus conservatrice (la plus stricte). EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] : Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 1	EE(inhal): 0.011; EE(derm): 0.001
Proc 2	EE(inhal): 1.085; EE(derm): 0.055
Proc 3	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.028
Proc 5	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.548 - Scénarios contributeurs 5
Proc 8a	EE(inhal): 3.798; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13
	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 9
Proc 15	EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10
	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 11
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 12

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.085; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 5	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.024 - Scénarios contributeurs 5
	RCR(inhal): 0.297; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13
Proc 8a	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 6
	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8b	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 8
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 9
	RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 11
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.204 - Scénarios contributeurs 12

## Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

### Fluides fonctionnels

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes fermés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 7

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 7.13a.v1 (ESVOC 31).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 4.48 to

montant annuel par site: 90 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.1 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.03 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**7**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**9**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**10**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

**Propriétés du produit**

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

13

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

14

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

## Propriétés du produit



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.629
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.179 mg/kg dw; RCR: 0.63
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.613
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.017 mg/kg dw; RCR: 0.613
Sols agricoles	PEC: 0.023 mg/kg dw; RCR: 0.488
Station d'épuration	PEC: 0.078 mg/l; RCR: 0.001
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.18 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.015 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.012 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 6.221E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 5.578E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.033; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 8a	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 5
	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 8
	EE(inhal): 0.814; EE(derm): 1.645 - Scénarios contributeurs 9
Proc 9	EE(inhal): 4.884; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 10
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 11
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.823 - Scénarios contributeurs 12
Proc 15	EE(inhal): 0.488; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 13
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.041 - Scénarios contributeurs 14

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 5
	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8b	RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 7
	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 8
	RCR(inhal): 0.064; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 9
Proc 9	RCR(inhal): 0.382; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 10
	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 11
	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.036 - Scénarios contributeurs 12
Proc 15	RCR(inhal): 0.038; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 13
	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 14

## Numéro du ES 8

court titre du scénario d'exposition

### Fluides fonctionnels

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC9a: Large utilisation en intérieur de substances en systèmes fermés

ERC9b: Large utilisation en extérieur de substances en systèmes fermés

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel

#### Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant** 1  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 9a ERC 9b**

### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOG 9.13b.v1 (ESVOG 32).

### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.003 to/d

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 5%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 20**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 25 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.004 mg/l; RCR: 0.217
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.062 mg/kg dw; RCR: 0.217
Eau de mer (de surface)	PEC: 3.404E-4 mg/l; RCR: 0.2
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.2
Sols agricoles	PEC: 0.003 mg/kg dw; RCR: 0.055
Station d'épuration	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.191 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.017 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.016 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.002 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.546E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 4.983E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.033; EE(derm): 0.004
Proc 2	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.164
Proc 3	EE(inhal): 9.767; EE(derm): 0.083
Proc 8a	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.645

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 9	EE(inhal): 6.511; EE(derm): 0.823
Proc 15	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.041
Proc 20	EE(inhal): 3.256; EE(derm): 0.205

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01
Proc 3	RCR(inhal): 0.763; RCR(derm): 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.072
Proc 9	RCR(inhal): 0.49; RCR(derm): 0.509
Proc 15	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01
Proc 20	RCR(inhal): 0.254; RCR(derm): 0.01

## Estimation de l'exposition et référence de la source

## Numéro du ES 9

court titre du scénario d'exposition

**Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 2.2

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a

#### autre spécification

Méthodes à sec, SpERC ESVOC 6.1a.v1.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.5 to

montant annuel par site: 150 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 03%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## PROC 2

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 9  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 10  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**11**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**12**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**13**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**14**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**15**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**16**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**17**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant**

**18**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Numéro du scénario contribuant

19

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

**PROC 15**

## Propriétés du produit

liquide

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.683
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.194 mg/kg dw; RCR: 0.683
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.001 mg/l; RCR: 0.666
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.666
Sols agricoles	PEC: 0.026 mg/kg dw; RCR: 0.543
Station d'épuration	PEC: 0.087 mg/l; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau douce)	PEC: 0.376 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.036 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie préférée du prédateur (eau de mer)	PEC: 0.019 mg/kg ww; RCR: 0.01
La proie du prédateur (terrestre)	PEC: 0.013 mg/kg ww; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Inhalation	Concentration dans l'air : 5.649E-4 mg/m <sup>3</sup> ; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Administration orale	Exposition par consommation d'aliments : 0.001 mg/kg bw/day; RCR: 0.01
Homme par l'environnement - Modes combinés	RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d].

Proc 1	EE(inhal): 0.054; EE(derm): 0.007
Proc 2	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 11,39; EE(derm): 0.138 - Scénarios contribuant 4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexanol**  
**10050**

Version / révision

8.02

Proc 4	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 5
	EE(inhal): 1.628; EE(derm): 0.138 - Scénarios contributeurs 6
Proc 8a	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 7
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 8
Proc 8b	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 9
	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 10
Proc 9	EE(inhal): 5.426; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 11
	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 12
Proc 15	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 13
	EE(inhal): 1.357; EE(derm): 2.742 - Scénarios contributeurs 14
Proc 15	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 15
	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 16
Proc 15	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 1.372 - Scénarios contributeurs 17
	EE(inhal): 8.139; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 18
Proc 15	EE(inhal): 2.713; EE(derm): 0.068 - Scénarios contributeurs 19

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.012
Proc 3	RCR(inhal): 0.89; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 4
	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 5
Proc 4	RCR(inhal): 0.127; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 6
	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 7
Proc 8a	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 8
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 9
Proc 8b	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 10
	RCR(inhal): 0.424; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 11
Proc 9	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 12
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 13
Proc 15	RCR(inhal): 0.106; RCR(derm): 0.119 - Scénarios contributeurs 14
	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 15
Proc 15	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 16
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.06 - Scénarios contributeurs 17
Proc 15	RCR(inhal): 0.636; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 18
	RCR(inhal): 0.212; RCR(derm): 0.01 - Scénarios contributeurs 19

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter